

Médiateurs de lutte anti-COVID

Objectifs

- **Tester** : être au plus près des populations ciblées et participer à la veille épidémiologique du Covid-19 ;
- **Sensibiliser** : faire le lien avec les populations sur l'importance du dépistage et de la vaccination ;
- **Agir plus vite** : enclencher sans délai l'identification des sujets contact dans la foulée de la réalisation du test et la communication du résultat.

Missions

Les **MEDIATEURS COVID** ont pour missions :

- Organiser et gérer des opérations de tests auprès de populations ciblées : prélèvements, analyses et communication des résultats ;
- Collecter des informations relatives aux contacts des personnes infectées, enregistrer les données et contribuer à la réalisation d'enquêtes sanitaires → **réalisation du contact tracing in situ** ;
- Accompagner et sensibiliser les populations aux mesures de prévention et de promotion des gestes barrières ;
- Intervenir en renfort sur la gestion de cas complexes, les clusters, la surveillance d'environnement à risque, les opérations de prévention, etc. ;
- Intervenir en appui des centres de vaccination : prise de rendez-vous, équipe mobile, sensibilisation, effecton, ...

Composition d'une équipe médiateurs ?

L'équipe de médiateurs doit comporter au moins 1 professionnel de santé dans ses rangs (Médecin, Pharmacien, Infirmier, kinésithérapeute, Sage-Femme ou Chirurgien-Dentiste).

Elle est mobilisable chaque jour de semaine.

Qualification et formation ?

Condition minimale de formation initiale :

- un diplôme reconnu au moins au niveau 4 du répertoire des certifications professionnelles ou un diplôme de niveau 3 s'agissant des diplômes du secteur sanitaire ou social.

Tous les médiateurs doivent suivre les 2 modules du dispositif de formation national :

- formation « **Tester et sensibiliser** » ;
- formation « **Contact-Tracing** ».
- Formation « **Appui à l'investigation des situations épidémiques complexes** »

Une formation supplémentaire doit être réalisée en cas de vaccination par l'équipe :

- formation « **Vaccinateur contre la Covid19** ».

Qui peut devenir médiateur ?

Toute personne justifiant des conditions minimales de formation initiale peut intégrer une équipe de médiateurs.

Toutes les structures publiques et privées sont encouragées à mettre en place une équipe de médiateurs dans leurs structures.

L'équipe médiateurs de l'ARS Occitanie

- 1 équipe de médiateurs présente tous les jours dans chaque département
- Cette équipe spécifique est entièrement financée par l'ARS Occitanie
- Cette équipe intervient sur des opérations de dépistage préventif auprès des publics spécifiques et des situations à risques/clusters

Mobiliser l'équipe de médiateurs ARS Occitanie :

- Contacter votre délégation départementale de l'ARS
- Plus d'information sur le site de l'[ARS Occitanie](https://www.ars-occitanie.fr)

Créer votre propre équipe de médiateurs lutte COVID :

- Formation accessible gratuitement
- Plus d'information sur le site de l'[ARS Occitanie](https://www.ars-occitanie.fr)

Tenir ensemble.